

de l'ordre dans la toilette de sa victime et de faire disparaître toute trace compromettante.

GUILLAUME II EN ITALIE

Sa venue est accueillie froidement. — Au conseil municipal de Rome on acclame la France.

Rome, 26 mai. — La nouvelle que Guillaume II viendra à Rome avec tous les souverains allemands pour fêter le jubilé de l'unité italienne, nouvelle qui a été annoncée par quelques journaux étrangers, est accueillie ici avec froideur et on n'y accorde aucune importance.

Hier soir, le conseil municipal et le syndicat ont commémoré les événements de 1859 en envoyant au roi et à la reine, au nom de la municipalité de Paris pour ses délibérations du 24 mai.

Le conseil a approuvé un ordre du jour affirmant sa sympathie pour la France. Une séance a été levée au milieu des applaudissements.

La tempête sur les côtes d'Espagne

Madrid, 26 mai. — Cent quarante barques de pêche, parties lundi soir de Saint-Sebastien et Bilbao, ont été surprises, comme nous le disons d'autre part, par la tempête. Le nombre des victimes est évalué à cent morts ou davantage.

Les détails manquent, les embarcations étant réduites à un peu partout le long de la côte de l'Espagne. La population est consternée. Jusqu'à présent vingt cadavres ont été rejetés par la mer.

Les dirigeables allemands

Le Kaiser assiste à leurs expériences. Berlin, 26 mai. — L'empereur a assisté hier au camp de Döberitz, à des expériences faites avec les dirigeables « Gross » et « Paracaval ». Les manœuvres des deux ballons ont parfaitement réussi.

C'est le 5 juin qu'aura lieu la visite des députés du Reichstag à Friedrichshafen. Ils assisteront aux expériences du « Zeppelin 15 ». Cent cinquante ouvriers et techniciens prendront part à une ascension du ballon, le sort désignera ceux qui participeront aux ascensions.

Un ancien vicaire contre son archevêque

L'abbé Pérot réclame dix mille francs au curé de Saint-Roch et à l'archevêque de Paris qui lui retirèrent son emploi.

Paris, 26 mai. — Le substitut Mathé a prononcé hier ses conclusions dans le procès intenté par l'abbé Pérot, ancien vicaire à Saint-Roch, à l'archevêque de Paris, à M. Thomas, vicaire général, et à M. Lecer, ancien curé de Saint-Roch.

M. Pérot, assurant, on ne l'a pas oublié, à un contrat de mariage, réclame à ses adversaires, pour brusque congédiement, la somme de 10,000 francs de dommages-intérêts.

Les tribunaux civils, à dit en substance le substitut Mathé, ont toute compétence pour statuer sur les relations juridiques des prêtres avec leurs évêques. Le contrat canonique oblige l'évêque à assurer au prêtre sa subsistance. Cette obligation peut s'exécuter de deux façons différentes : si l'évêque alloue au prêtre un bénéfice, il n'a pas à lui enlever ce que dans les conditions prévues par l'article 1780 du Code civil ; mais l'abbé Pérot a spontanément cessé ses fonctions de vicaire à Saint-Roch, il n'a pas été victime d'un brusque congédiement ; en réalité, il a donné sa démission, il n'a donc point un droit à des dommages-intérêts.

D'après les usages canoniques, l'évêque doit une pension alimentaire au prêtre dépourvu de bénéfice, et qui est dans le besoin ; mais M. Pérot a, par trois fois, refusé cette pension et ne la demandant point au tribunal ; les juges ne peuvent imposer d'office ce qui n'est point sollicité d'eux.

Le tribunal écartera donc, et pour des raisons de droit civil, dit en terminant le substitut Mathé, la demande de l'abbé Pérot. Mais celui-ci ne perdrait point son procès tout entier. A plusieurs reprises, il a exprimé le désir que les relations juridiques de l'évêque et du prêtre fussent discutées devant les tribunaux civils. Et ce désir était légitime : M. Pérot obtient gain de cause théologiquement à cet égard. Vous ne le repoussez pas du prétoire — en lui signifiant que pour les clercs il n'y a pas de justice en France. Vous examinerez ses prétentions en les rapprochant des principes du Code civil. Et si vous les rejetez, c'est en appliquant les règles du droit commun. Là est l'importance de votre jugement. Il dira que tous les citoyens sont égaux devant les tribunaux, qu'il n'est plus de privilège ecclésiastique pour toujours, peut-être ?

C'était épouvantable, le coup l'atteignait en plein cœur, moralement.

Tout de même, continuait Chéru, c'est pas gentil de se par à c't' enfant.

Via son père et puis son grand-père désolés de c't' affaire-là.

Dallebois s'est ben rendu à Paris, le lendemain, parce qu'on suppose que c'est là qu'elle s'est sauvée.

Soulement y'a rien appris... rien du tout.

Allez donc voir après une fille dans c'te grande ville, c'est comme si on cherchait une aiguille dans une botte de foin, pas vrai ?

— Oui, oui, c'est étonnant, effrayant même, murmura soudainement l'ingénieur, le regard fixé vers la terre.

Et comment la retrouver maintenant ? Ah ! dame, c'est pas facile, fit Trilon. Avec ça elle n'a pas de parents à Paris, papa Chéru, alors on ne peut pas savoir, n'est-ce pas ?

— Eh bien, je le sava, pourtant moi, fit tout à coup, André, qui se leva soudainement, tout pâle, avec une flamme dans les yeux.

Au revoir, messieurs ! Et brusquement, il sortit de l'auberge, laissant les deux hommes ébahis à la même place.

siastiques, que les prêtres, — hautes évêques ou modestes vicaires — sont soumis à la loi française, qu'elle soit favorable à leurs intérêts ou qu'elle leur soit contraire.

Un cheval d'Edouard VII gagne le Derby d'Epsom

Londres, 26 mai. — Le Derby d'Epsom s'est disputé cet après-midi au milieu d'une foule énorme. Le roi Edouard VII y assistait.

La course a été gagnée par Minora (H. Jones), appartenant à Sa Majesté Edouard VII, sur Louviers (G. Stern), deuxième, et William The Fourth (W. Higgs), troisième.

Il y avait 16 partants. Minora a gagné d'un tête, le troisième était à une demi-longueur.

Au moment où les chevaux se rendaient au poteau une forte averse se mit à tomber et il pleuvait dru pendant toute la course.

Le crack américain, Sir Martin, est tombé et parait être sérieusement blessé.

Le départ s'est donné en excellent ordre et l'accident de Sir Martin a part, tout s'est bien passé.

La course fut palpitante à l'extrême et quand la foule a vu Minora gagner, malgré toute l'énergie de Stern sur Louviers, elle a poussé un de ces hurrahs qui font époque, même dans la vie d'un roi comme Edouard VII.

Suivant la coutume anglaise, le roi est allé lui-même sur le pelouse pour reconduire le vainqueur aux balcons.

Les acclamations ont alors été plus formidables encore et n'y tenant plus, la foule a débordé et, entourant Edouard VII de tous côtés, elle a failli l'écraser contre son cheval.

La police a dû frayer un passage et, souriant toujours, et se tenant nu-tête malgré la pluie, le roi est passé reconduire son cheval.

Le sabotage du métro

Quatre électriciens arrêtés. Paris, 26 mai. — M. Valette, chef de la brigade mobile, a mis ce matin en état d'arrestation quatre ouvriers électriciens, les nommés Claussin, Martin, Thomas et Chapot, qui travaillaient précédemment dans le chantier de M. Perchet, entrepreneur des travaux du Métropolitain, au pont de Grenelle, suivis d'une vingtaine de terrassiers, s'étaient rendus place Beaumarchais et avaient coupé les câbles électriques d'une pompe d'épuisement dans le chantier Ansoy à cesser le travail.

Le chantier fut envahi par les eaux, malgré l'activité des contremaîtres et d'autres employés.

Les quatre électriciens arrêtés ont été mis à la disposition de M. Larcher, juge d'instruction.

LES RETRAITES DES « CHEMINOTS »

Le rapport de M. Strauss sera discuté par le Sénat avant les vacances.

Paris, 26 mai. — M. Paul Strauss a déposé hier le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la retraite des employés et ouvriers de chemins de fer.

Nous avons déjà indiqué les résolutions auxquelles s'est arrêtée la commission sénatoriale, qui a toutefois modifié le projet dans un sens défavorable au personnel, mais qui reste en désaccord avec le Parlement sur la question de l'âge de l'entrée en jouissance de la retraite pour certaines catégories d'employés.

Le rapport de M. Strauss sera distribué demain ou après-demain. Reste la mise à l'ordre du jour. Nous avons demandé, à ce sujet, l'avis du président de la commission.

Edouard Millaut nous a déclaré que la commission est décidée à demander la discussion aussi prochaine que possible du rapport de M. Strauss et qu'il ne prévoit pas d'opposition.

Cependant, à la fin de la séance publique du Sénat, M. Cunéet a obtenu l'envoi du projet à la commission des finances.

M. Strauss a insisté pour que cette commission fit connaître son avis dans le plus bref délai possible. Il espère, nous a-t-il dit, qu'il n'en résultera qu'un très léger retard, et n'empêchera pas le Sénat de statuer avant les vacances sur la réforme qu'attendent depuis si longtemps les employés de chemins de fer.

Sonnambule parricide

Vienne, 26 mai. — Un drame terrifiant a eu lieu à Kragejevatz, en Serbie. Un jeune et riche fermier a tué sa mère dans des circonstances particulièrement tragiques.

Subovic, c'est le nom du jeune homme, qui aimait beaucoup sa mère âgée, eut un rêve au cours duquel il vit sa mère à côté d'un cadavre, et se demandant, pour la secourir, il s'était armé d'une hachette dont il avait frappé assaillamment.

A son réveil, il se rendit, comme il en avait l'habitude à la chambre à coucher de sa mère. Quelle ne fut pas son horreur lorsqu'il aperçut sa mère étendue sanglante sur son lit, la tête fracassée, et près d'elle une hachette encore toute teinte de sang ; en même temps, il constatait qu'il avait lui-même du sang aux mains et sur sa chemise. Il se rappela alors son rêve et courut se livrer à la justice et raconter l'horrible drame dont il avait été l'auteur involontaire.

Subovic a été examiné par un médecin qui n'a soulevé aucune objection contre la possibilité des faits. Comme on connaissait d'autre part les exotiques et relations qui existaient entre la mère et le fils, celui-ci a été remis en liberté.

Arrestation d'un anarchiste A GENEVE

Genève, 26 mai. — Cette nuit, à 2 h. 30, l'anarchiste Luigi Bertoni, typographe génevois, a été arrêté par la gendarmerie pour affichage, sans autorisation, d'un placard contre un journal local.

Pendant qu'on le transportait au poste, Bertoni a été légèrement blessé au visage avec un stylet.

La médaille du Maroc

Paris, 26 mai. — La commission de l'armée a approuvé le projet de loi tendant à la création d'une médaille du Maroc, et a chargé M. Lachault du rapport.

DANS LA REGION A BRUAY

Un ouvrier mineur tué sous un éboulement

A la fosse numéro 3 un bloc de pierre tombe sur un ouvrier, qui ne tarde pas à expirer, après d'horribles souffrances.

Une fatalité terrible semble peser sur la fosse numéro 3 des mines de Bruay, qui vient encore d'être le théâtre d'un accident mortel.

Le mineur Marcel Dufossé passait mardi matin, vers 11 heures, dans une voie de la 11e veine quand un bloc énorme se détacha du toit et s'écrasa sur lui.

Six ou sept de ses camarades se portèrent immédiatement à son secours, mais ils ne purent le dégager qu'au bout d'un quart d'heure d'efforts surhumains.

Les travaux de sauvetage étaient rendus plus pénibles encore par les cris de douleur de la victime, qui était repêchée sur elle-même sous le poids de la masse qui pesait sur lui. Son genou lui pénétrait pour ainsi dire dans la poitrine.

Ses appels déchirants cessèrent d'ailleurs rapidement, car on ne tarda pas à faire son œuvre et le ballonnet d'oxygène envoyé du jour sur les lieux de l'accident pour porter secours à la victime ne servit à rien.

C'est un cadavre qu'on remonta bientôt sur la civière placée dans la cage où, quelques heures auparavant, le malheureux ouvrier était descendu gai et plein de courage.

Dufossé était célibataire et n'avait que 34 ans. Sa dépouille mortelle a été transportée à Choqueux, où il habitait avec ses parents. On conçoit la douleur de ceux-ci lorsque l'affreuse nouvelle leur parvint.

A QUIEVRECHAIN Tragique désespoir d'une fillette

A la suite de reproches que lui avaient adressés sa mère et sa sœur aînée, une gamine de 14 ans se noie.

La femme Wallet Charles avait fait quelques reproches à sa fille Louise, 14 ans, qui avait pris deux mouchoirs appartenant à l'atnée de ses filles, Marie. Cette dernière avait également reproché le fait à sa sœur.

— Je vais me noyer », déclara alors celle qui quitta la maison.

Comme elle tenait assez souvent les mêmes propos, on n'y prêta pas attention.

La précoce neurasthénique fut cependant, quelque temps après, retrouvée noyée dans l'Annelle, au bas du terri de la fosse.

L'examen du corps ne révéla d'ailleurs aucune violence.

Les renseignements recueillis par la gendarmerie ont fait découvrir qu'il y a trois ans, la jeune Louise était déjà descendue jusqu'au courant et qu'elle avait été ramenée par sa grand-mère.

LA GRÈVE DES INSCRITS

ON DESARME DE NOUVEAUX NAVIRES. — LES SERVICES DES POSTES EST ASSURE PAR DES CONTRE-TORPILLEURS.

Marseille, 26 mai. — L'animation a été plus grande encore qu'hier à la Joliette, dans le quartier maritime.

Aux équipages des 30 navires débarqués depuis le commencement de la semaine, sont venus s'ajouter ceux de tous les bateaux arrivés au cours de la nuit et de la journée ; tous ont été abandonnés dès que les amarres ont été fixées aux quais et que le navire ne craignait plus rien ; il ne restait à bord que les hommes indispensables à la garde de la sécurité du bâtiment.

Les navires dont les rôles ont été déposés au bureau de la marine, au cours de la journée, sont les suivants :

« Médouze », Ernest Simon, « Ajennah », des Messageries maritimes ; « Eclair », de la Compagnie mixte ; ainsi que le « Félix Touché », Moïse de la Compagnie transatlantique ; « Farmana », de la Compagnie Fraissinet.

Il ne reste plus en mer, sauf les longs courriers, que 2 ou 3 navires de transports maritimes :

2 de la Compagnie transatlantique. 3 de la Compagnie Fraissinet. 2 de la Compagnie mixte.

Si le mouvement ne s'arrête pas, il est probable que demain la flotte marseillaise complète de la Méditerranée sera désarmée.

Signalons encore le désarmement du « Saint-Brieuc », qui n'est pas attaché au port de Marseille.

Un seul navire a quitté Marseille aujourd'hui, le « Louis », de la Compagnie Busek, qui est parti pour la Nouvelle avec un équipage de fortune.

La grève n'a pas encore influencé beaucoup la manutention des marchandises sur les quais ; on a travaillé cependant un peu moins à la Joliette et dans les mûles. Dans les docks on a travaillé normalement. Le travail fléchira probablement partout à partir de demain.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA GRÈVE DES INSCRITS

ON DESARME DE NOUVEAUX NAVIRES. — LES SERVICES DES POSTES EST ASSURE PAR DES CONTRE-TORPILLEURS.

Marseille, 26 mai. — L'animation a été plus grande encore qu'hier à la Joliette, dans le quartier maritime.

Aux équipages des 30 navires débarqués depuis le commencement de la semaine, sont venus s'ajouter ceux de tous les bateaux arrivés au cours de la nuit et de la journée ; tous ont été abandonnés dès que les amarres ont été fixées aux quais et que le navire ne craignait plus rien ; il ne restait à bord que les hommes indispensables à la garde de la sécurité du bâtiment.

Les navires dont les rôles ont été déposés au bureau de la marine, au cours de la journée, sont les suivants :

« Médouze », Ernest Simon, « Ajennah », des Messageries maritimes ; « Eclair », de la Compagnie mixte ; ainsi que le « Félix Touché », Moïse de la Compagnie transatlantique ; « Farmana », de la Compagnie Fraissinet.

Il ne reste plus en mer, sauf les longs courriers, que 2 ou 3 navires de transports maritimes :

2 de la Compagnie transatlantique. 3 de la Compagnie Fraissinet. 2 de la Compagnie mixte.

Si le mouvement ne s'arrête pas, il est probable que demain la flotte marseillaise complète de la Méditerranée sera désarmée.

Signalons encore le désarmement du « Saint-Brieuc », qui n'est pas attaché au port de Marseille.

Un seul navire a quitté Marseille aujourd'hui, le « Louis », de la Compagnie Busek, qui est parti pour la Nouvelle avec un équipage de fortune.

La grève n'a pas encore influencé beaucoup la manutention des marchandises sur les quais ; on a travaillé cependant un peu moins à la Joliette et dans les mûles. Dans les docks on a travaillé normalement. Le travail fléchira probablement partout à partir de demain.

LES ARMATEURS A LA PREFECTURE

Le préfet a reçu à midi et demi la visite de M. le comte Armand, président du syndicat de l'armement marseillais qui est venu lui communiquer le texte du télégramme que le syndicat a adressé au président du conseil, aux ministres de la marine et du commerce, aux députés et sénateurs du département.

Dans ce télégramme le syndicat de l'armement demande que comme corollaire à la suppression du monopole du pavillon, le Parlement vote la suppression du privilège des inscrits maritimes.

A la Préfecture s'est également rendue dans la journée une délégation des passagers restés en panne à Marseille du fait de la grève des inscrits maritimes. Cette délégation a demandé que les passagers soient rapatriés par l'Etat.

M. le préfet a aussitôt télégraphié au port de Toulon pour lui demander l'envoi d'un croiseur ; il est probable qu'un navire de l'Etat arrivera dans notre port demain. Ce navire transportera à Alger les passagers restés en panne à Marseille.

Il est probable que comme un service de torpilleurs va fonctionner pour le transport des dépêches, un service de croiseurs va être organisé pour le transport des passagers.

Depuis trois jours en effet aucun courrier n'a quitté Marseille pour un point quelconque de la côte algérienne et tunisienne.

M. Labadie, directeur du département, a demandé dès lundi soir des torpilleurs au ministre de la marine. Il en est arrivé trois aujourd'hui vers midi, ce sont « Perthuisane », « l'Oriflamme » et le « Sabretache », tous trois venant de Toulon.

Le « Sabretache » a pris la mer pour Alger à 2 heures cet après-midi, emportant 200 dépêches.

Le « Perthuisane » partira probablement pour Tunis demain matin et l'« Oriflamme » sera dirigé sur Oran dans le courant de la journée, ceci pour assurer les premiers départs.

L'administration n'est pas encore fixée sur la question des colis postaux. Leur nombre est cependant déjà assez élevé car il dépasse 10,000, à destination de l'Algérie et de la Tunisie. Pour la Corse, les colis de cette nature atteignent le nombre de 500 environ.

Les inscrits maritimes se sont réunis cet après-midi à la Bourse du Travail.

La continuation de la grève a été votée par un ordre du jour faisant également appel à la solidarité des officiers.

LE TRAFIC DES GRACES

M. ANDRÉ INTERROGÉ SÈRES. — IL CONFIRME SES PRÉCÉDENTES DÉCLARATIONS.

Paris, 26 mai. — Pour la seconde fois, M. le juge d'instruction André a interrogé cet après-midi sur le fond de l'affaire Sères, dit Sérés, en présence de M. Maurice Darvas, secrétaire de M. Louis Lagasse, son défenseur.

L'inculpé a maintenu ses accusations contre le capitaine Marx en prétendant que s'il avait eu la conviction que l'officier trahissait d'influence, il n'a pour sa part, tiré aucun profit des affaires dont il s'occupait. Cependant il semble que telle n'est pas l'opinion du juge ; des pièces saisies qui ont été déposé, qu'il des relations existaient entre Sérés et le capitaine Marx.

LE TRAFIC DES GRACES

M. ANDRÉ INTERROGÉ SÈRES. — IL CONFIRME SES PRÉCÉDENTES DÉCLARATIONS.

Paris, 26 mai. — Pour la seconde fois, M. le juge d'instruction André a interrogé cet après-midi sur le fond de l'affaire Sères, dit Sérés, en présence de M. Maurice Darvas, secrétaire de M. Louis Lagasse, son défenseur.

L'inculpé a maintenu ses accusations contre le capitaine Marx en prétendant que s'il avait eu la conviction que l'officier trahissait d'influence, il n'a pour sa part, tiré aucun profit des affaires dont il s'occupait. Cependant il semble que telle n'est pas l'opinion du juge ; des pièces saisies qui ont été déposé, qu'il des relations existaient entre Sérés et le capitaine Marx.

Jusqu'ici dans les pièces examinées on ne trouve pas la preuve directe que Sérés se soit fait rémunérer pour les services qu'il rendait mais les renseignements qu'il a fournis dans les banques, fournissent la contre partie évidente puisque en un mois seulement le capitaine a versé à son compte jusqu'à 12,000 francs. En présence des bénéfices formidables que l'officier paraît avoir retirés de ses agissements, les profits de Sérés semblent être réduits et l'agent d'affaires paraît n'avoir été qu'un homme de paille plus ou moins responsable.

L'interrogatoire de Sérés a commencé vers 1 heure et demi de l'après-midi et s'est prolongé durant 2 longues heures.

En dehors de quelques déclarations de l'inculpé, M. André a fait porter l'interrogatoire sur la plus grande partie des pièces saisies au domicile de Sérés et sur deux ou trois sociétés saisis chez le capitaine Marx, ayant trait à l'agent d'affaires.

Invité à expliquer sur la raison qui l'a déterminé à servir en quelque sorte de rabatteur à Marx, Sérés a déclaré : « Je vous affirme que je n'ai eu avec aucune intention malhonnête dans le but de gagner de l'argent, mais que j'ai voulu rendre service au capitaine Marx pour leur rendre service ».

En présence des nombreux témoins que le magistrat va avoir à entendre, on prévoit que l'instruction pourra se prolonger et durer plusieurs mois.

Quadruple noyade

Charlevoix, 26 mai. — Hier, vers 5 heures du soir, un gros canot en bois à peu de distance de la commune de Saânes (frontière française du Luxembourg). Plusieurs gamins, de 8 à 12 ans, se chamaillaient au bord d'un étang dans lequel ils voulaient pêcher. L'idée vint à l'un d'eux d'aventurer sur une planche avancée assez loin dans l'eau et qui sert aux laveuses pour rincer leur linge. Les autres le suivirent.

A un moment donné, leurs mouvements trop brusques firent basculer la planche et quatre d'entre eux s'éparpillèrent, mutuellement dans l'étang, cramponnés aux vêtements l'un de l'autre. Le reste de la bande, resté sur la berge, s'enfuit en poussant des cris. Plusieurs ouvriers accoururent et parvinrent à tirer les quatre enfants, qui étaient à l'eau trois des jeunes imprudents, qui n'étaient qu'évanouis et qu'on réussit au moyen de frictions énergiques, à rappeler à la vie. Ce sont les nommés Colson, 10 ans ; Gérard, 12 ans ; et Hutin, 12 ans. Il n'en fut pas de même d'un nommé Dur Delvaux, 8 ans. Le malheureux gosse ne fut repêché qu'après trois quarts d'heure de recherches et à l'état de cadavre. Un cinquième gamin, Jean Delvaux, cousin du précédent et qui habitait un village voisin, n'a pu jusqu'à présent être retrouvé. On ne sait s'il est noyé ou s'il s'est enfui. Cet accident cause dans la région une vive émotion.

L'Affaire Steinheil

La confrontation d'Alaire et de Tardivel ne donne pas de résultats.

Versailles, 26 mai. — M. Coma, juge d'instruction à Versailles, a mis en présence cet après-midi, Alaire et Tardivel, après avoir procédé à l'interrogatoire distinct de l'un et de l'autre.

Ces interrogatoires n'ont rien appris de nouveau, Alaire ayant maintenu ses accusations et Tardivel, qui touché la part qu'aurait prise Tardivel à l'affaire Steinheil, et Tardivel ayant opposé un démenti général et formel à ces allégations.

Les deux prisonniers vont être dirigés sur Paris afin d'être mis à la disposition de M. André, juge d'instruction, chargé de l'affaire Steinheil.

Un mineur se précipite dans les puits

Saint-Etienne, 26 mai. — La nuit dernière au puits Rambaud, le mineur Gauraud, âgé de 19 ans, s'est suicidé en se précipitant dans le puits, profond de 400 mètres.

De ce fait, plus de 300 ouvriers chôment aujourd'hui, car la compagnie veut vider le puits afin de retirer les restes du désemparé.

COURS DES COTONS

Le Havre, 26 mai. — Tendances soutenues, 3850. — Mai, 69.62 ; Juin, 69.62 ; Juillet, 70.12 ; Août, 70.37 ; Septembre, 70.37 ; Octobre, 70.12 ; Novembre, 69.75 ; Décembre, 69.50 ; Janvier, 69.57 ; Février, 69.37 ; Mars, 69.12 ; Avril, 69.12.

LE CITOYEN NIEL DEMISSIONNE

UNE SCISSION A LA C. G. T. — LES CITOYENS NIEL ET THIL SONT MIS EN MINORITÉ PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES.

Paris, 26 mai. — La réunion de mardi du comité confédéral n'avait, comme nous l'avons annoncé hier, donné aucun résultat. La discussion avait été passionnée, mais le débat n'étant pas épuisé, les deux partis avaient couché sur leurs positions. Les révolutionnaires ont, dans la séance de ce soir, repris très vivement l'offensive contre les réformistes et en particulier contre le citoyen Niel à propos de son discours de Lens.

Griffuelhes fit, en termes très violents, le procès de la tactique de son successeur à la C. G. T.

Au vote qui clôtura la discussion, les réformistes furent mis en minorité par les révolutionnaires.

Les citoyens Niel, secrétaire général de la C. G. T., et Thil, secrétaire adjoint, déclarèrent aussitôt donner leur démission et se retirèrent, suivis de tous les réformistes présents.

La séance, qui a été des plus agitées, se termina à une heure et demie.

La réintégration des Postiers

Le ministère opposé à l'amnistie. Paris, 26 mai. — On annonce que le Gouvernement est résolu à combattre énergiquement devant la Chambre la proposition Costant tendant à amnistier les agents des postes révoqués. M. Clémenceau renouvellerait les déclarations qu'il a faites à ce sujet et affirmerait qu'aucune réintégration ne sera faite tant que le Cabinet actuel sera au pouvoir.

La nouvelle Turquie

Les principaux instigateurs de la mutinerie sont condamnés à mort. Constantinople, 26 mai. — Le darviche Vahdetti, qui fut l'un des principaux fomentateurs de la mutinerie du 13 avril dernier, a été arrêté à Smyrne et sera ramené à Constantinople.

Le Conseil de guerre a acquitté 63 officiers, 37 fonctionnaires civils.

Il a condamné à mort Djevker enuque d'Abdul Hamid, Tewfik Bey, sous-directeur du bureau des statistiques des douanes, Lutfi, membre de l'Union mahométane Thijar, ancien conseiller d'Etat ; Mustapha, fournisseur de tabac de l'exultan ; Halil, colonel du corps des fusiliers, et le journaliste Fevri.

Les prisonniers dénoncés aux lies des Princes, parmi lesquels se trouvent des ministres de l'ancien régime et des fonctionnaires du palais, ont été transportés au ministère de la guerre en attendant d'être déportés dans toutes